



7-9 rue du Moulin 68100 Mulhouse Tél 03.89.66.33.13

[www.semaphore.asso.fr](http://www.semaphore.asso.fr)

[www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr](http://www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr)

## Animateur périscolaire en Alsace

Vous aimez la perspective de :

- faire preuve de créativité
- élaborer des projets
- coordonner des activités
- travailler en équipe

Alors ce métier est peut-être « fait pour vous » ...

L'Animateur périscolaire est le lien indispensable entre la famille et l'école.



Vous trouverez quelques points de synthèse sur ce métier dans le tableau ci-dessous tandis que l'essentiel des activités, des compétences et des lieux de formation en Alsace est listé dans le corps de la fiche.

| Statistiques de l'emploi en Alsace  | Employeurs  | Formations   | Evolutions de carrière  |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1836 animateurs périscolaires dans 154 structures.</li> <li>- 71% en CDI et 28% en CDD</li> <li>- 22% n'ont pas de diplôme Dans le champ de l'animation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations,</li> <li>- Collectivités Territoriales,</li> <li>- Centres Socio- Culturels,</li> <li>- Maisons des Jeunes et de la Culture,</li> <li>- Ecoles,</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de Qualification Professionnelle (C Q P Animateur Périscolaire)</li> <li>- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)</li> <li>- Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT). Niveau CAP/ BEPC</li> <li>- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS). Loisirs Tous Publics. Niv Bac</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'une Structure périscolaire, poste d'encadrement</li> <li>- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité animation socio-éducative ou culturelle</li> <li>- Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport. (DESJEPS)</li> </ul> |

## **SON JOB :**

Accueillir des enfants de 4 à 16 ans, animer et encadrer des activités éducatives qui peuvent être des activités scientifiques et techniques, culturelles et d'expression et/ou des activités physiques dans une logique éducative, ludique, récréative et de découverte. Les structures accueillant ces emplois peuvent être des centres de loisirs, crèches, écoles, conservatoires, établissements pour enfants handicapés. Elles étaient au nombre de 233 en Alsace en 2010.

Son travail s'effectuera fréquemment lors des vacances scolaires et du temps périscolaire le midi et le soir ainsi que les mercredis.

## **SA FORMATION :**

### **➤ Le BAFA**

Le BAFA, brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs est indispensable pour encadrer occasionnellement des enfants et des adolescents en séjours de vacances ou accueil de loisirs.

Il s'organise en trois parties : un stage général de 8 jours consécutifs ou non. Une période de 14 jours dans un séjour de vacances ou un accueil de loisirs. Une session d'approfondissement ou de qualification d'une durée de 6 à 8 jours.

Pour s'inscrire, il faut avoir 17 ans au 1<sup>er</sup> jour de la formation et s'identifier sur le site : [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr). Ensuite il vous faudra choisir l'organisme qui délivrera la formation.

Pour connaître les lieux et les dates de formation en Alsace n'hésitez pas à consulter la fiche sur le BAFA. Le BAFA est un diplôme non professionnel.

### **➤ Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**

Certificat inscrit au répertoire national des Certifications Professionnelles reconnu par la branche animation (classement en groupe B, coefficient 255). Il garantit les mêmes prérogatives que le BAFA et donne les compétences réglementaires pour animer un séjour en accueil collectif de mineurs.

Il donne l'équivalent de 2 Unités de certification du BPJEPS Loisirs Tout Public (UC5 et UC9).

Cette formation concerne toutes les personnes qui désirent se professionnaliser dans le domaine de l'animation périscolaire. L'encadrement est limité à 800 h/an ou à un ½ temps hebdomadaire ou mensuel.

Pour les salariés cette formation peut-être prise en charge par Uniformation.

#### **❖ Fédération des foyers Clubs**

4, rue des Castors  
68200 MULHOUSE  
☎ 03 89 33 28 33  
Contact : Isabelle CORREIA  
E-mail : [fdcf68@mouvement-rural.org](mailto:fdcf68@mouvement-rural.org)

#### **❖ CPCV-Est en partenariat avec les CEMEA, l'UFCV et Uniformation**

13, rue de la république  
67800 HOENHEIM  
☎ 03 88 62 28 28  
Contact: Grety HOELTZEL  
E-mail : [accueil@cpcvest.fr](mailto:accueil@cpcvest.fr)

### **➤ Pré qualification aux métiers de l'animation**

Cette formation doit permettre aux candidats d'acquérir des compétences pour conforter leur projet professionnel et acquérir une expérience du terrain ; préparer les sélections BAPAAT ou BPJEPS en fonction de leurs compétences, de leurs expériences, et de leur projet professionnel.

Formation en alternance sur 4 mois, 598h dont 280h en stage pratique.

Pour un public de demandeur d'emploi.

#### **❖ UFCV**

1 rue des Récollets  
67000 STRASBOURG  
☎ 03 88 15 52 00  
13, porte du Miroir  
68100 MULHOUSE  
☎ 03 88 15 52 35  
Contact : Magali CONTI  
E-mail : [magali.conti@ufcv.fr](mailto:magali.conti@ufcv.fr)  
Site Internet : [www.ufcv.fr](http://www.ufcv.fr)

➤ **BAPAAT Loisirs du jeune et de l'enfant**

Le BAPAAT, Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant animateur Technicien est un diplôme d'Etat de niveau V (CAP / brevet des collèges).

Le BAPAAT est accessible sans diplôme, pour s'inscrire, il suffit d'avoir 16 ans et il est préférable de posséder une première expérience dans l'animation comme bénévole ou comme volontaire.

1<sup>ère</sup> formation professionnelle permettant de travailler à temps plein dans l'animation. L'animateur est autonome mais sous la responsabilité d'un diplômé de niveau supérieur BEATEP, BEES ou BPJEPS.

Formation sur 10 mois en alternance de septembre 2011 à juillet 2012 à Strasbourg et de septembre 2012 à juillet 2013 organisée à Mulhouse.

Epreuves de sélection comprenant une épreuve écrite, un exercice de logique et de compréhension, un entretien de motivation.

❖ UFCV

1 rue des Récollets  
67000 STRASBOURG

☎ 03 88 15 52 00

13, porte du Miroir  
68100 MULHOUSE

☎ 03 88 15 52 35

Contact : Magali CONTI

E-mail : [magali.conti@ufcv.fr](mailto:magali.conti@ufcv.fr)

Site Internet : [www.ufcv.fr](http://www.ufcv.fr)

➤ **BP JEPS Loisirs Tous Publics animation périscolaire**

Le BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme professionnel homologué au niveau IV (Bac). La spécialité Loisirs Tous Publics, la plus généraliste, permet entre autres de se former plus spécifiquement à l'animation périscolaire

Il est ouvert aux candidats âgés de 18 ans au moins pouvant justifier d'une compétence ou d'une pratique régulière d'une technique d'animation à titre personnel ou professionnel.

Formation de **Novembre 2012 à juin 2014**, date limite d'inscription auprès du CPCV-EST : **15 mai 2012**, test de sélection : **juin 2012**.

Tests de sélection : test écrit en 2 parties de 3h chacun :

Une étude de cas et l'élaboration d'un projet à partir d'une situation concrète dans le domaine de l'animation, une réflexion à partir d'un sujet d'actualité sociale, l'entretien de 30mn avec un jury.

Etre âgé de 18 ans et être titulaire de l'un des diplômes suivants : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur (BAC...). Expérience nécessaire de deux mois dans l'animation, compétences en techniques d'animation souhaitées.

Les personnes non titulaires de l'un de ces diplômes doivent passer et réussir le « Test de satisfaction aux Exigences Préalables » (= présentation orale d'un dossier portant sur l'expérience d'animation et les motivations).

**Les conditions d'accès :** Etre âgé de 18 ans et être titulaire de l'un des diplômes suivants : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur (BAC...). Expérience nécessaire de deux mois dans l'animation, compétences en techniques d'animation souhaitées.

Les personnes non titulaires de l'un de ces diplômes doivent passer et réussir le « Test de satisfaction aux Exigences Préalables » (= présentation orale d'un dossier portant sur l'expérience d'animation et les motivations).

Formation en alternance sous contrat d'apprentissage avec le CFA FORM'AS de 805 heures sur 2 ans.

Public : apprentis, personnes en cours d'emploi, demandeurs d'emploi.

❖ CPCV EST

13, rue de la République  
67800 HOENHEIM

☎ 03 88 62 28 28

Contact : Greta HOELTZEL

Site : [www.sdv.fr/cpcv/bpjepps.htm](http://www.sdv.fr/cpcv/bpjepps.htm) E-mail : [cpcvest@free.fr](mailto:cpcvest@free.fr)

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS :**

Le guide des formations en Alsace édité par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

❖ UNIFORMATION

Tour Sébastopol  
3 quai Kléber 67000 STRASBOURG  
Courriel : [alsace@uniformation.fr](mailto:alsace@uniformation.fr)  
Contact : Philippe MIECAZE ☎ 0 820 205 206  
Site Internet : [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)

❖ Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
14, rue du Maréchal Juin  
Cité administrative  
67084 STRASBOURG Cedex  
☎ 03 88 76 76 16  
Service Formation, Certification, Emploi  
E-mail : [drjscs67@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs67@drjscs.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.alsace.drjscs.gouv.fr>

❖ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin  
Cité administrative  
Rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex  
☎ 03 89 24 83 74 ou ☎ 03 89 24 85 08 (secrétariat des formations)  
E-mail : [www.alsace.drjscs.gouv.fr](http://www.alsace.drjscs.gouv.fr)

❖ CFA FORM'AS des métiers de l'animation et du sport  
Maison des Sports  
4 Rue Jean Mentelin BP 95028 67035 Strasbourg cedex  
☎ 03 88 26 94 70  
Contact : Karen LACROIX  
Site : <http://www.form-as.fr/>  
E-mail : [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr)

**LIENS UTILES :**

- ◆ Site du CARIF:  
[www.carif-alsace.org](http://www.carif-alsace.org) pour des informations sur les formations.
- ◆ Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la cohésion sociale :  
<http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr/-Jeunesse-.html>
- ◆ Sites spécialisés dans le domaine de l'animation :  
<http://www.planetanim.com>  
<http://www.animjobs.com>

**POUR ALLER PLUS LOIN :**

Le site du pôle emploi : <http://www2.pole-emploi.fr/espacecandidat/romeligne/RliIndex.do> vous permettra d'accéder aux fiches métiers et codes ROME.

Code ROME : G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques.  
G1203 : animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents  
K1206 : Intervention socioculturelle  
K 1303 : Assistance auprès d'enfants

*Liste non exhaustive ...*



Mulhouse Sud Alsace

[facebook.com/semaphore.asso](https://www.facebook.com/semaphore.asso)  
[twitter.com/sema\\_asso](https://twitter.com/sema_asso)